

RAPPORT ANNUEL 2023

**CONSEIL DE QUARTIER
DUBERGER–LES SAULES**

QUÉBEC, 26 avril 2022

Table des matières

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	3
1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES	4
1.1 La mission du conseil de quartier	4
1.2 La composition du conseil de quartier.....	4
1.3 Le territoire du conseil de quartier.....	5
1.4 La participation aux assemblées	5
2. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2022.....	6
2.1 Les consultations publiques	6
2.2 Les demandes d’opinion	6
2.3 Le pouvoir d’initiative.....	7
2.4 Le plan d’action 2021-2022.....	8
3. LES FINANCES	8
3.1 Les subventions	8
Annexe 3	Erreur ! Signet non défini.
Conseil de quartier Duberger- Les Saules	13

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le conseil de quartier Duberger–Les Saules est fier de vous présenter son rapport annuel d'activités. Ce dernier dresse le bilan pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

La Ville de Québec s'est dotée, par le biais des conseils de quartier, d'une structure démocratique qui permet de consulter les citoyennes et les citoyens sur des projets qui les touchent directement dans leur milieu.

Les conseils de quartier donnent aussi à la population la possibilité de rencontrer leurs conseillères municipales dans un cadre moins rigide que lors des instances de l'Arrondissement ou de la Ville, facilitant ainsi la discussion et l'écoute.

Notre quartier étant un point central de la Ville et les enjeux de développement sont de sécurité routière y sont nombreux. Plusieurs points stratégiques attendent une revitalisation tel que l'axe bordant le terminus Les Saules, le boulevard Masson. De plus, c'est dans notre quartier qu'on retrouve le nombre de parcs industriels le plus élevé, berceau économique de la Ville, et que nous avons revu des propositions d'harmonisation de la réglementation afin de favoriser le développement des entreprises y ayant pignon sur rue.

C'est avec engagement et désir d'améliorer la vie de nos concitoyens que les administrateurs se sont investis dans leur rôle de représentation en effectuant un nombre record de consultations. Je les remercie de leur implication de même que toutes les personnes qui collaborent au conseil de quartier tant au soutien technique, administratif et organisationnel que les organismes partenaires. La contribution de toutes et tous est essentielle au fonctionnement du conseil de quartier.

En terminant, nous invitons toutes personnes intéressées à s'impliquer au conseil de quartier au sein du conseil d'administration ou à assister à une assemblée à communiquer avec moi via l'adresse : presidencedubsaules@gmail.com pour toute question ou commentaire.

Maryse Beaulieu
Présidente

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

Le conseil de quartier de Duberger–Les Saules constitue aujourd’hui l’un des trois conseils de quartier formant le territoire de l’arrondissement des Rivières, les deux autres étant les conseils de quartier de Vanier et de Neufchâtel Est-Lebourgneuf.

1.1 La mission du conseil de quartier

Le conseil de quartier Duberger–Les Saules est un organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et citoyens du quartier. Il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1146793147.

L’énoncé de mission des conseils de quartier est le suivant :

« Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d’exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l’aménagement du territoire, l’aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. »

1.2 La composition du conseil de quartier

Membres élus lors de l’assemblée générale annuelle d’avril 2022.

(avec droit de vote) :

Yannick Bourque (administrateur, ayant démissionné en cour de mandat).
 Maryse Beaulieu (administratrice et Présidente, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2025).
 Dominique Tremblay (administratrice ayant démissionné en cours d’année).
 Patrice Côté (administrateur et trésorier, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2025).
 Naomi Guilbault (administratrice, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2024).
 Marie Merriault (administratrice, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2025).
 Carolyne Hamel (administratrice, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2024).
 Josée Dion (administratrice ayant démissionnée en cours d’année).
 Michel Lessard (administrateur, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2025).

Membre nommé par cooptation (avec droit de vote) : Aucun

Conseillères municipales (sans droit de vote) :

Alicia Despins (Conseillère municipale, district de Vanier-Duberger) – réélue aux élections du 7 novembre 2021.
 Véronique Dallaire (Conseillère municipale, district Les Saules) élue aux élections du 7 novembre 2021.

Personnes-ressources

Julie Godin (secrétaire de soutien) depuis septembre 2021.

Alexandra Mauger conseillère en consultations publiques – Ville de Québec

1.3 Le territoire du conseil de quartier

Le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a juridiction sur le territoire identifié à la carte ci-dessous.



1.4 La participation aux assemblées

Le conseil de quartier doit tenir obligatoirement une assemblée générale annuelle. Son conseil d'administration tient au moins une assemblée par mois, sauf lors des périodes de congé (ex. : temps des Fêtes ou vacances estivales). Selon le besoin, le conseil d'administration peut également tenir des assemblées d'urgence ou des réunions de travail.

Les administrateurs du conseil de quartier de Duberger–Les Saules ont manifesté une assiduité aux assemblées. Toutefois, le nombre insuffisant de membres cette année n'a pas permis d'entreprendre de grands chantiers en parallèle aux rencontres mensuelles.

En 2023, les assemblées publiques du conseil de quartier Duberger–Les Saules ont accueilli un record de citoyens si on compare aux 3 dernières années. Certaines consultations et demandes de dérogations ont soulevé les passions et ont ainsi

attiré à elles seules plus de gens que le total des années précédentes soit plus de 50 personnes lors de 2 d'entre elles. (35 personnes au total en 2022 et 25 personnes au total en 2021).

2. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2022

2.1 Les consultations publiques

Le rôle du conseil d'administration est de :

- prendre connaissance du dossier présenté et de ses enjeux;
- s'assurer que l'information soit claire et digeste pour la population;
- convoquer les citoyennes et les citoyens touchés par le projet;
- consulter les citoyennes et les citoyens afin de recueillir les questions, les commentaires et les propositions;
- délibérer en tenant compte des commentaires du public et des enjeux du projet, pour enfin émettre des recommandations à la Ville de Québec ou au conseil d'arrondissement des Rivières.

Durant l'année 2023, ce sont treize (13) assemblées publiques de consultation qui ont été tenues suivant un mandat confié au conseil de quartier par les instances de la Ville. Les rapports détaillés sont disponibles sur le site internet de la ville de Québec au <https://bit.ly/35vCqab>

Ces séances permettent aux citoyens de venir exprimer leurs opinions sur les projets de modifications aux réglementations précédemment aux demandes d'opinion.

2.2 Les demandes d'opinion

(voir annexe)

Pour une demande d'opinion, les principales étapes sont :

- le mandat de consultation (provenant du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement);
- l'information préliminaire documentée au conseil de quartier;
- la tenue d'une assemblée publique avec présentation du dossier par une personne-ressource;
- la rédaction et la transmission d'un rapport de consultation.

Le conseil de quartier a transmis son opinion sur neuf (9) projets de règlement qui lui ont été soumis durant l'année 2023 (7 en 2022 et 8 en 2021).

Une seule des résolutions émanant de ces consultations au conseil d'arrondissement des Rivières a été refusée quant aux demandes de modification au règlement sur le zonage et l'urbanisme. En effet, après la présentation de ce projet par les experts de la Ville et le promoteur, son analyse et les questions des administrateurs et des citoyens, le conseil a jugé que ce projet de modification aurait un impact négatif sur la vie des environs immédiats de la zone concernée. Toutefois, les administrateurs ont rappelé aux citoyens que le refus du changement proposé n'empêchait pas le promoteur de faire du développement sur son propre terrain. Les projets proposés pour les parcs industriels du secteur visaient quant à eux à corriger des incohérences, à permettre le développement d'activités économiques existantes ou de nouvelles et à harmoniser d'autres règlements historiques.

Les administrateurs et administratrices ont également formulé à quelques reprises des recommandations et suggestions à transmettre à l'arrondissement ou d'autres instances de la Ville. Ces recommandations ont pris la forme de résolution ou de question aux conseillères municipales. Le suivi sur les questions leur étant adressées est assuré lors des suivis aux procès-verbaux lors de chaque séance publique du conseil de quartier notamment.

2.3 Le pouvoir d'initiative

Le conseil de quartier peut démarrer ou appuyer des projets ou des initiatives pour stimuler un développement intégré et viable du quartier. Les actions initiées par le conseil de quartier doivent répondre à une lacune ou à un problème identifié par la population du quartier. Ces actions visent avant tout l'amélioration de la qualité ou de l'offre de services municipaux dans le quartier et doivent s'inscrire le plus possible dans les champs de compétence municipale. Certaines initiatives peuvent cependant interpeller d'autres instances ou organisations à la suite de questions ou de commentaires des citoyennes ou citoyens.

Ce pouvoir d'initiative favorise la concertation entre les différents groupes du milieu sur des enjeux spécifiques. Il implique une étroite collaboration entre les différents intervenants et la recherche de consensus. Il vise à favoriser le développement viable du quartier et non pas à se substituer à l'action des autres organismes ou services publics.

Pour ce faire, il peut organiser des activités, favoriser la concertation avec les organismes et la population du quartier, développer des sources de financement, créer des groupes de travail, réaliser des études, soumettre une question ou un objet à la Ville de Québec, etc.

Projets et initiatives que le CQDLS a initiés ou appuyés en 2023:

Ajout de parcs à Canins, sécurité routière, améliorations de parcs.

2.4 Le plan d'action 2021-2023

Voir annexe 1

3. LES FINANCES

3.1 Les subventions

Le conseil de quartier est un organisme sans but lucratif. Il est donc autonome dans sa gestion financière et peut faire des demandes de subvention à différents organismes publics ou privés. En tant qu'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec en matière de consultation publique à l'échelle du quartier, le conseil de quartier bénéficie d'un soutien financier pour son fonctionnement et pour l'exercice de son pouvoir d'initiative.

Budget de fonctionnement

La Ville de Québec peut, aux conditions qu'elle détermine, verser une subvention aux conseils de quartier pour les soutenir dans leur fonctionnement général (charte de la Ville de Québec). Chaque conseil de quartier reçoit une subvention au début de l'année financière pour son fonctionnement. Ces coûts comprennent les frais d'administration et les frais de représentation. En 2023, la subvention de fonctionnement représentait un montant global de 1875,00 \$ et un excédent des produits sur les charges de 4059,24 \$ comparativement à un déficit de 366,15\$ l'an dernier. L'actif net non affecté à la fin de l'exercice était de 4700,43\$ au 31 décembre 2023 comparativement à 641,19\$ l'an dernier.

Budget pour les initiatives

En 2022, le conseil de quartier a présenté une demande de subvention à la Ville de Québec pour la réalisation de projet d'initiative portant sur la sécurité routière. Une subvention de 3000 \$ a été obtenue afin de piloter un projet sur cette thématique dans notre secteur. Ce projet est actuellement en développement et inclut des initiatives aux abords des écoles.

Autres sources de revenus

Le conseil de quartier peut acheminer des demandes de subvention à d'autres organismes privés ou publics, obtenir des commandites, ou réaliser des activités d'autofinancement. En 2023, aucune autre source de revenus n'a été recueillie par le conseil de quartier. Aucune autre source de revenus n'a été nécessaire.

Annexe 1

PLAN D'ACTION 2021-2023

CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER LES SAULES

VISIBILITÉ ET PROMOTION

Thème/Enjeux	Action	Porteur
Faire connaître le conseil de quartier	<p>Dépliant promotionnel du conseil de quartier.</p> <p>Élaborer et réaliser une activité de promotion du conseil</p> <p>Inviter les citoyens à nous contacter afin de faire connaître les enjeux</p>	Tous

ENVIRONNEMENT

Thème/Enjeux	Action	Porteur
Protection de l'environnement	Organiser une corvée de nettoyage	Tous

Annexe 2

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)

AU 31 DÉCEMBRE 2023

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse au 31 décembre	641,19	1007,34
	<u> </u>	<u> </u>
Passif et actif net		
Passif à court terme (note 1)		
Créditeurs	<u> </u>	<u> 0</u>
Actif net		
Non affecté	<u>641,19</u>	<u>1007,34</u>
	<u>641,19</u>	<u>1007,34</u>

Au nom du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse au 31 décembre	4700,43	641,19
	<u> </u>	<u> </u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	275-	-
	<u> </u>	<u> </u>
Actif net		
Non affecté	4425,43	641,19
	<u> </u>	<u> </u>
	<u>4425,43</u>	<u>641,19</u>

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention – Ville de Québec - Fonctionnement	1875	750
Subvention – Ville de Québec - Programme de mobilisation à la sécurité routière	3000	
Desjardins – Ristourne	<u>0,68</u>	<u>0,77</u>
Charges		
Fonctionnement	816,44	1116,92
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>4059,24</u>	<u>-366,15</u>
Actif net non affecté au début de l'exercice	641,19	1007,34
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>4700,43</u>	<u>641,19</u>
Fonctionnement (à payer) ¹	<u>(275)</u>	

¹ Problèmes avec les signataires dans Accès D à la suite du départ de la présidente. Les frais de secrétariat pour les rencontres d'octobre, novembre et décembre 2023 n'ont pas été

Conseil de quartier de Duberger-Les Saules
Bilan des activités de consultation publique de janvier à décembre 2023

Mesures de consultation publique	Titre du projet de règlement	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
Atelier d'échanges <ul style="list-style-type: none"> 19 janvier 	Non-applicable	Diversification de l'offre résidentielle et commerciale au nord du boulevard Masson	Non-applicable	Le projet a été abandonné suite à l'atelier d'échanges
Atelier d'échanges <ul style="list-style-type: none"> 24 janvier Deux assemblées publiques de consultation et 2 demandes d'opinion <ul style="list-style-type: none"> 27 septembre 12 décembre Consultation écrite : <ul style="list-style-type: none"> 28 septembre au 4 octobre 	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée des lots numéros 6 374 794 et 6 374 795 du cadastre du Québec situés dans la zone 22218Mb, R.C.A.2V.Q. 356 Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée des lots 6 374 794 et 6 374 795 du cadastre du Québec situés dans la zone 22218Mb, R.C.A.2V.Q. 357	Projet de développement résidentiel situé au 2340, boulevard Masson	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel

Mesures de consultation publique	Titre du projet de règlement	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
Assemblée publique de consultation LAU et demande d'opinion <ul style="list-style-type: none"> • 22 mars Consultation écrite <ul style="list-style-type: none"> • 23 au 30 mars 	Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22503Cb, R.C.A.2V.Q. 346	Régularisation des commerces situés au 2705 et 2725, boulevard Wilfrid-Hamel	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Assemblée publique de consultation LAU et demande d'opinion <ul style="list-style-type: none"> • 22 mars Consultation écrite <ul style="list-style-type: none"> • 23 au 30 mars 	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22020Ip, R.C.A.2V.Q. 327	Développement et densification du parc industriel Cardinal	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	À la suite de la démarche de participation publique qui impliquait également le quartier de Vanier, le projet de règlement a été adopté, avec les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Un écran visuel sera maintenu à l'est de la zone 22414Hb et à l'ouest de la zone 23005Ip (en partie); • Un nouvel écran visuel sera exigé au pourtour de la zone 22435Ip; • La hauteur de l'entreposage extérieur est maintenant limitée à 2,5 mètres dans la nouvelle zone 22435Ip; • Le stationnement de véhicules est maintenant autorisé

Mesures de consultation publique	Titre du projet de règlement	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
				dans la zone 22435Ip.
Séance d'information et d'échanges en ligne <ul style="list-style-type: none"> 5 avril 2023 	Non-applicable	Aménagement de trottoirs sur le boulevard Wilfrid-Hamel Aménagement de corridors scolaires près des écoles Everest et de la Mosaïque	Non-applicable	Non-applicable
Assemblée publique de consultation LAU et demande d'opinion <ul style="list-style-type: none"> 24 mai Consultation écrite <ul style="list-style-type: none"> 25 au 31 mai Séance d'information supplémentaire <ul style="list-style-type: none"> 14 novembre 	Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22023Hc, R.C.A.2V.Q. 348	Projet d'implantation d'un projet résidentiel entre le boulevard de l'Ormière et l'avenue Banville	Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Assemblée publique de consultation LAU et demande d'opinion <ul style="list-style-type: none"> 24 mai Consultation écrite <ul style="list-style-type: none"> 25 au 31 mai 	Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22602Rb, 22629Cb et 22630Cb, R.C.A.2V.Q 345	Projet d'agrandissement de la zone commerciale au 1950, boulevard Wilfrid-Hamel	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel

Mesures de consultation publique	Titre du projet de règlement	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
Assemblée publique de consultation LAU et demande d'opinion <ul style="list-style-type: none"> 12 juin Consultation écrite <ul style="list-style-type: none"> 13 au 19 juin 	Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22501Ia, 22503Cb, 22504Cb, 22505Ia, 22506Ip, 22507Ip, 22508Cb, 22509Ia, 22510Ia, 22511Ip, 22521Cb et 22522Cb, R.C.A.2V.Q 355	Projet omnibus de modifications réglementaires dans le parc industriel Frontenac	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	À la suite de la démarche de participation publique, le projet de règlement a été adopté, avec les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Ajouter le groupe d'usages I1 «Industrie de haute technologie» dans la zone 22521Cb Établir la hauteur maximale d'un bâtiment à 18 mètres dans la zone 22521Cb
Séance d'information <ul style="list-style-type: none"> 26 septembre 	Non-applicable	Terrains à développer dans le Parc technologique du Québec métropolitain	Non-applicable	Non-applicable
Assemblée publique de consultation LAU et demande d'opinion <ul style="list-style-type: none"> 27 septembre Consultation écrite <ul style="list-style-type: none"> 28 septembre au 4 octobre 	Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement Les Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22120Ib, 22121Ib et 22122Cc, R.C.A.2V.Q. 362	Développement et densification du parc industriel Carillon	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	À la suite de la démarche de participation publique, le projet de règlement a été adopté, avec les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Augmenter la hauteur maximale à 20 mètres dans les zones 22121Cc et 22122Cc Autoriser l'entreposage de

Mesures de consultation publique	Titre du projet de règlement	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
				type A à E dans la zone 22122Cc
Présentation <ul style="list-style-type: none"> 25 octobre 	Non-applicable	Réaménagement du parc du Petit-Bois	Non-applicable	Non-applicable
Assemblée publique de consultation LAU et demande d'opinion <ul style="list-style-type: none"> 22 novembre Consultation écrite <ul style="list-style-type: none"> 23 au 29 novembre 	Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Duberger-Les Saules, R.C.A.2V.Q. 358	Agrandissement du magasin Tanguay (4875, boulevard de l'Ornière)	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Assemblée publique de consultation LAU et demande d'opinion <ul style="list-style-type: none"> 22 novembre Consultation écrite <ul style="list-style-type: none"> 23 au 29 novembre 	Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22006Ma, R.C.A.2V.Q. 365	Projet commercial de mini-entrepôts au 7985-8075, boulevard de l'Ornière	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Assemblée publique de consultation LAU et demande d'opinion <ul style="list-style-type: none"> 11 décembre Consultation écrite <ul style="list-style-type: none"> 12 au 18 décembre 	Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Duberger-Les Saules, R.C.A.2V.Q. 366 Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la densité maximale de commerce de	Développement de la zone industrielle du Carrefour du Commerce	Recommander au conseil d'arrondissement et au conseil municipal d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel

Mesures de consultation publique	Titre du projet de règlement	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
	vente au détail applicable au secteur situé au nord-ouest de l'intersection du boulevard de l'Ormière et de la rue Armand-Viau, R.V.Q. 3227			